

---

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine<sup>1</sup>.

**Modification - façade**

A09-AC-12

Adresse : 1784, boulevard Gouin Est  
Arrondissement : Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville  
Reconnaissance municipale : Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et pour les motifs suivants : demande de permis de transformation d'un bâtiment situé dans le site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

---

**NATURE DES TRAVAUX**

Le projet consiste à ajouter une fenêtre en baie sur la façade latérale de l'immeuble.

---

**AUTRES INSTANCES**

Comité consultatif de l'arrondissement

---

**ANALYSE DU PROJET**

Après examen de la proposition, le CPM est d'avis que celle-ci n'est pas acceptable. L'immeuble fait partie d'un ensemble de quatre cottages jumelés de bonne composition qui ont conservé leur homogénéité. Le langage employé pour l'ajout de la fenêtre ne s'inscrit pas en continuité des caractéristiques qui font l'intérêt de cet ensemble.

---

<sup>1</sup>Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

En conséquence, le CPM recommande de revoir la forme de la fenêtre en baie pour qu'elle s'apparente davantage avec le vocabulaire des baies existantes en façade.

La présidente,



Marie Lessard

Le 8 décembre 2009